

articles, je voterai pour ce projet de loi, parce que je mets un très-haut prix à l'enseignement supérieur et que ce projet en proclame la liberté. Or, à mes yeux, une loi de liberté est indispensable pour élever et maintenir l'enseignement supérieur à la hauteur où il doit être et où, malgré le talent et le zèle de tant d'éminents professeurs, il n'est peut-être pas encore.

Oui, messieurs, c'est parce que je voudrais voir l'enseignement supérieur aussi élevé, aussi répandu que possible en France, et toutes ses lacunes, toutes ses détresses, toutes ses défaillances réparées, que je souhaitais depuis longtemps la mise à l'ordre du jour du projet qui vous est présenté et c'est pourquoi aussi je le voterai.

Mais, tout d'abord, je rencontre ici contre nous des préventions et des défiances auxquelles avant tout je dois répondre. Il suffit d'avoir entendu hier l'honorable M. Paul Bert pour en être convaincu. C'est lui, d'ailleurs, qui écrivait : " Peu importe qu'un parti politique, déguisé sous des dehors religieux, réclame, lui aussi, la liberté d'enseignement, dans l'espoir de substituer son propre monopole au monopole de l'université."

Je ne puis reprocher à cette prévention de s'exprimer sans franchise; elle est franche et j'y répondrai avec une franchise égale.

Elle est franche, mais souverainement injuste. Non, personne ne se déguise ici; nul parmi nous ne songe à substituer un monopole à un autre. Cette défiance est injuste, elle est injurieuse aussi; et il me serait facile, en fait de défiance et de prévention, de retourner l'accusation, mais cela ne me convient en aucune façon. Laissons là les accusations injurieuses et allons droit au fait.

Eh bien, messieurs, le fait, la vérité est que nous ne prétendons disputer à nos adversaires, — si nous en avons ici, — que le prix de la confiance publique, et cela en luttant à visage découvert et à armes égales. Nous ne voulons qu'une chose, aider, pour notre part, à relever les forces intellectuelles de la France, par l'émulation et la concurrence. Nous croyons qu'en travaillant de concert nous nous élèverons, nous nous éclairerons, nous nous améliorerons les uns les autres. Le père de familles prononceront entre nous, et la France y gagnera.

D'ailleurs, messieurs, en vous parlant ainsi nous sommes simplement fidèles à nous-mêmes, et à notre passé.

Car enfin, qu'est-ce qui a créé en France et en Europe l'enseignement supérieur, l'enseignement public, les universités, qui en a doté le monde? Nous, nous seuls, l'Eglise.

L'Eglise! il en est pour elle des lettres, des sciences et des universités comme de la charité, des établissements de bienfaisance et du défrichement des terres incultes. Nos papes et nos évêques, de concert avec nos vieux rois, voilà ceux qui ont été les fondateurs des universités en France. Et, d'accord avec eux, les peuples chrétiens, entraînés dans ce vif élan que l'Eglise imprimait à la science, ont libéralement doté les universités fondées par nos papes et par nos évêques.

Mais, veuillez bien remarquer ceci, messieurs, nous avons été toujours partisans si convaincus de la libre concurrence et de la liberté d'enseignement, que nous nous sommes bien gardés de ne fonder qu'une seule université et de lui donner le monopole de l'enseignement.

Nous en avons fondé vingt-trois, oui, vingt-trois universités libres et indépendantes les unes des autres, et indépendantes du Gouvernement dans la mesure convenable, qui se gouvernaient, s'administraient elles-mêmes, qui avaient chacune leurs statuts propres, leurs bâtiments à elles, leurs biens indépendants, leurs professeurs, leurs conseillers, leurs recteurs, leur esprit, sachant allier le respect nécessaire de l'autorité, des traditions, avec le sentiment du progrès, demandant à la liberté et à l'auto-

nomie ce que nous sommes beaucoup trop portés à attendre de la seule puissance de l'Etat, rivalisant de zèle dans la composition du personnel enseignant, dans le choix des méthodes, dans le régime des études, dans la rédaction des programmes, répandant partout une généreuse et féconde émulation, fertilisant le sol autour d'elles et couvrant la France de collèges où venaient des écoliers innombrables, plus nombreux même à la veille de 1789, avec les 24 millions d'habitants que possédait alors la France, qu'aujourd'hui avec nos 36 millions.

Voilà ce que l'Eglise a fait. C'est de l'histoire, et elle a mérité cet éloge que dans la haute impartialité de son noble esprit, un ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, lui décernait lorsqu'il disait : " Pendant de longs siècles, dans la société moderne, le principe chrétien, l'esprit chrétien a pourvu à tout, a suffi à tout."

Eh bien, messieurs, je n'ai pu m'empêcher, après de telles choses qui sont inattaquables, — c'est l'histoire, — je n'ai pu m'empêcher d'être étonné lorsque j'ai entendu hier M. Paul Bert vous dire que sous l'ancien régime il n'avait jamais été question de la liberté d'enseignement. A cela je n'ai rien à répondre que ce qu'il a bien voulu nous dire en parlant de l'Allemagne, qu'il a traitée plus favorablement que la France. Il nous a dit qu'en Allemagne si la liberté de l'enseignement n'était pas dans les lois, elle était dans les faits et dans les mœurs.

C'est ce que je lui dirai de l'ancienne France. La liberté de l'enseignement n'était pas dans les lois, mais elle était dans les faits, avec ces vingt-trois universités libres et indépendantes; elle était dans les mœurs, et cela est préférable; et ce n'est pas moi qui apprendrai à M. Paul Bert le mot du poète qu'il connaît mieux que moi : *Quid vana proficiunt leges, sine moribus!*

Et alors, messieurs, la liberté de l'enseignement existait, telle que M. Paul Bert l'a définie hier. Alors chaque étudiant, ou plutôt chaque père de famille pouvait choisir comme il l'entendait les professeurs auxquels il confiait son fils, et en même temps la ville universitaire où il voulait l'envoyer. Et si je ne craignais pas de vous fatiguer, messieurs, je vous prononcerais les noms de ces villes universitaires.

*Quelques membres. Nommez-les!*

Mgr. Dupanloup. — Ce ne serait pas pour vous sans intérêt parce qu'enfin chacun de vous retrouverait avec un légitime orgueil mêlé aujourd'hui de regret, le nom et l'ancienne gloire de la province qu'il habite et en même temps la gloire de la France.

C'est ainsi que l'université de Toulouse, qui se nommait " la mère du gai savoir " a été fondée en 1223; celle de Montpellier en 1284; celle d'Orléans en 1305; celles de Cahors et de Grenoble en 1339; celle de Valence en 1451; celle d'Angers en 1364; celle d'Orange en 1365; celle d'Aix en 1409; celle de Dôle en 1422; celle de Poitiers en 1431; celle de Caen en 1436; celle de Nantes en 1460; celle de Bourges en 1463; celle de Bordeaux en 1472; celle de Reims en 1548; celle de Pont-à-Mousson en 1572; celle de Douai qui comptait alors 3,000 écoliers dans ses murs, en 1572; celle de Besançon en 1676; celles de Pau et de Dijon en 1727; celle de Nancy en 1769.

Vous remarquerez, messieurs, dans ces chiffres, que c'est à dater de saint Louis que les universités se fondent en France. Charlemagne, de concert avec l'Eglise, avait essayé, pour relever les lettres et la haute culture littéraire, un effort gigantesque, mais impuissant pour les fondations de l'avenir; c'est à dater de saint Louis, un si grand roi et un si grand saint, que la civilisation intellectuelle et le mouvement littéraire allèrent toujours croissant sous le souffle et l'inspiration de l'Eglise. C'est alors que tout à coup des professeurs surgissent de toutes parts, les élèves se multiplient, les professeurs se groupent